



# Les enseignements de l'évaluation à mi-parcours du PNSE 3

Conférence régionale santé-environnement

Lyon, 11 juin 2019

Ghislaine GUIMONT, Adjointe aux chefs du Service Prévention des Risques Industriels, Climat, Air, Energie – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

# Contexte et champ de l'évaluation

- **Origine**

- Saisine par le ministre de la transition écologique et solidaire, la ministre des solidarités et de la santé et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

- du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD),
- de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS),
- et de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR)

d'une demande d'évaluation du troisième plan national santé environnement (PNSE) et de préparation de l'élaboration du plan suivant.

- **Objectif**

- La lettre de mission fixe à la démarche globale un cadre volontaire : il s'agit « *d'engager dès à présent le processus d'élaboration du PNSE 4 avec l'objectif d'un plan ambitieux, présentant une approche globale et transversale, voire intégratrice d'autres plans* ».

- **Champ :**

- la gouvernance et l'organisation du PNSE3 au regard des autres politiques publiques,
- sa déclinaison au niveau territorial,
- les moyens financiers qui lui sont consacrés,
- les résultats attendus au regard des enjeux sanitaires ,
- le volet « recherche »,
- et des recommandations pour un plan futur.

# Conclusions de l'évaluation

- Un PNSE 3 à l'**efficacité**, au **positionnement** et aux **moyens** mal définis :
  - Un statut du plan « indéterminé », aux préconisations non insérées dans la chaîne normative
  - Des actions nombreuses, mais généralement peu opérationnelles
  - Des enjeux majeurs mais dont la prise en compte peu visible : le PNSE 3 ne se centre pas toujours sur les enjeux sanitaires et les risques en regard de ses actions
  - Une articulation insuffisamment pensée avec les PRSE et les plans nationaux sectoriels (plan santé au travail, plan qualité de l'air, etc.),
  - Un pilotage éclairé par des avis multiples, mais manquant de moyens et de structuration,
- Un **pilotage** inégal des actions
- Un engagement inégal des **conseils régionaux**
- Des **enjeux financiers** de premier plan (eg de la non-action) mal définis et donc peu pris en compte
- Et, surtout, une absence **d'objectifs chiffrés**, ne permettant pas de constater des avancées notables sur la santé de nos concitoyens.

=> **Malgré des enjeux majeurs, des résultats à mi-parcours ne permettant pas de présager une baisse notable et traçable du niveau de risques en fin de plan**

## Recommandations

- Faire du prochain PNSE un « chapeau » de l'ensemble des actions nécessaires à l'amélioration de la santé au regard de l'environnement, fonction d'intégrateur...
- qui articule les plans sectoriels, mais prend aussi en compte les risques et facteurs ne faisant pas l'objet de plans sectoriels,
- qui identifie **un** pilote par action /moyens /calendrier,
- avec une gouvernance redéfinie et renforcée, s'appuyant sur un ministère pilote, mais aussi implanté au coeur des régions (CPER) et des territoires
- et un groupe santé environnement doté de moyens d'observation, d'avis, d'autosaisine et d'interpellation,
- Dédier un document de politique transversale à la SE pour identifier les moyens alloués et rendre compte au Parlement